

Séance du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 3 octobre 2024 à 19h45 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

• MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Hélène JUGEAU, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER.
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ, Pierrick PAINVIN.

• MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Dominique ROUSSELOT donne pouvoir à Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

• MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT.
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE.
- Collège des personnalités qualifiées :
- **Également présents :**
J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable de développement touristique
G. PAILLET – Responsable administrative, partenariats et qualité

Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 15

> votants : 14

Date de convocation :

le 20 septembre 2024

Délibération n° 2024-10-03-003

Finances : Décision Modificative 4

Le président du Comité de Direction présente et propose au Comité de Direction d'apporter une rectification au crédit des comptes :

Fonctionnement : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles – Compte 6811.

Investissement : Matériel de transport – Compte 28182

Une irrégularité non bloquante a été relevée par le comptable public du Service de Gestion Comptable d'Auray qu'il convient de rectifier.

Un écart dans les écritures d'amortissement du véhicule de l'Office de Tourisme d'un montant de 420,29 euros a été constaté lors de la passation des opérations d'amortissement pour l'année 2024.

La rectification à apporter est la suivante :

Section de Fonctionnement

- Crédit du compte 6811 : 420,29 €

Section d'Investissement

- Crédit du compte 28182 : 420,29 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 056-878114107-20241003-20241004003-DE



Décision du Comité de Direction :

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative suivante :

Fait à Le Palais, le 4 octobre 2024

Pierre-Paul AUBERTIN

**Président du Comité de Direction de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**